

Chancellerie

Administration communale

Fermeture prolongée jusqu'au 21 mars

Le Conseil fédéral ayant décidé le 24 février de prolonger pour l'essentiel les mesures anti COVID-19 en vigueur, notamment l'obligation du télétravail, les portes de l'administration resteront fermées ces trois prochaines semaines. L'accès aux locaux est possible uniquement sur rendez-vous. La priorité est donnée aux contacts téléphoniques et au courrier électronique.

Les différents services de l'administration sont joignables tous les jours de la semaine de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00, excepté le vendredi jusqu'à 16h00. Les numéros de téléphone sont les suivants :

| | |
|---|---------------|
| – Administration des finances : | 032 942 44 15 |
| – Agence AVS | 032 942 44 82 |
| – Bâtiments et infrastructure sportives | 032 942 44 31 |
| – Chancellerie | 032 942 44 24 |
| – Contrôle des habitants : | 032 942 44 72 |
| – Impôts | 032 942 44 62 |
| – Police administrative | 032 942 44 04 |
| – Police administrative | 032 942 44 05 |
| – Service social | 032 942 44 94 |
| – Services techniques : | 032 942 44 00 |
| – Urbanisme | 032 942 44 35 |

Pour les familles qui n'ont pas encore retiré les sacs poubelle gratuits auxquels elles ont droit, elles peuvent venir les chercher sur rendez-vous à la caisse municipale. Pour s'annoncer, merci d'appeler le 032 942 44 66. Dans la mesure où cela est possible, nous les encourageons néanmoins à attendre la réouverture normale de l'administration communale.

Le télétravail se poursuit au sein de l'administration communale pour toutes les tâches qui s'y prêtent. Afin de minimiser les risques de propagation du virus, la présence physique dans les bureaux est réduite autant que faire se peut. Néanmoins, une permanence est garantie dans chaque secteur. Pour les cas qui ne peuvent pas être réglés à distance, il faut impérativement prendre rendez-vous avec le service concerné.

La Municipalité met tout en œuvre pour assurer la réalisation des tâches prioritaires qui lui incombent. Les services de permanence des domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité continuent à être assumés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. En cas d'urgence en dehors des heures de bureau (pannes, fuites, dérangements), ils peuvent être joints au 032 942 44 77 (électricité) et au 032 942 44 88 (eau et gaz).

Assouplissement à l'EJE

La bibliothèque régionale et la ludothèque restent ouvertes. L'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) continue à accueillir des jeunes dans le respect des mesures de sécurité. A partir du 1^{er} mars, ils pourront s'y réunir jusqu'au nombre de 15, indépendamment de leur âge. Suite aux mesures d'assouplissement annoncées par le Conseil fédéral, les adolescents de plus de 16 ans y ont en effet à nouveau accès.

Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension et de sa collaboration. Il est tout à fait conscient des problèmes engendrés par ces restrictions. Mais tout doit être mis en œuvre pour barrer la route au virus et, enfin, entrevoir une sortie de cette crise qui dure depuis un an maintenant. (cha)



A partir du 1er mars, les jeunes de plus de 16 ans auront eux aussi à nouveau accès à l'Espace Jeunesse d'Erguël.

Saint-Imier, le 25 février 2021